

BE-A0542_714351_714715_FRE

Inventaire des archives du notaire Henry
Daniel Dubois (1771-1791)/C. Henin



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Dubois Henry Daniel.....	9
1 - 5 Minutes des actes notariés. 3 avr. 1771 - 13 mai 1791.....	9
6 - 7 Minutes des passées. 15 juil. 1778 - 23 sept. 1788.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Dubois Henry Daniel

Période:
1771-1791

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0542.528

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 7
- Etendue inventoriée: .45 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:
Dubois, Henri Daniel (notaire), 1771-1791

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. *Archives notariales du Brabant wallon*, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Instruments de recherche à tirage limité*, 1).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Dubois Henry Daniel.

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Henry Daniel Dubois fut admis notaire à Tirlemont par le Conseil de Brabant le 12 mars 1771¹. Il instrumenta à Hollers du 3 avril 1771 au 13 mai 1791². Toutefois, le 3 prairial an IV (22 mai 1796), un arrêté du Directoire exécutif avait imposé aux Départements réunis la législation française relative à l'organisation du notariat et décrétait que " *tous les offices, emplois et commissions de notaires, tabellions, hommes de fief ou autres du même genre, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, sont déclarés vacans et supprimés*". Les administrations départementales dont celle de la Dyle devaient fixer le nombre et les résidences des nouveaux notaires et nommer des citoyens dignes de remplir ces fonctions³. Un arrêté du département de la Dyle, le 5ème jour complémentaire an V (21 septembre 1796), mentionnait Henry Daniel Dubois comme notaire à Villers-la-Ville⁴.

ARCHIVES

HISTORIQUE

La loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : " *Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet* " (article 20) et " *Les notaires tiendront répertoire de tous*

1 Henry Daniel Dubois fut également greffier de la haute Cour de Tilly. GALESLOOT L., Inventaire général du Brabant et des protocoles qui y sont réunis, Bruxelles, 1862, p. cxxxiii.

2 Hollers était une terre franche située sur la frontière du Namurois. Cette terre s'étendait à l'est de la Thyle et jouxtait l'abbaye de Villers-la-Ville. Dès le début du XVIIème siècle, elle est annexée à la terre de Tilly. En 1796, Villers-la-Ville et Hollers furent réunis et inscrits dans le canton de Mellery puis de Genappe. TARLIER J., WAUTERS A., Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Arrondissement de Nivelles. Tome I, Bruxelles 1873, p. 92-93.

3 Recueil des lois de la République française et des arrêtés et actes des autorités constituées dans les départements réunis, t. VIII, pp. 274-285.

4 Ibidem, t. IX, p 395.

les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire" (article 29) ⁵.

Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : " Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".

ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, les archives du notaire Henry Daniel Dubois, notaire à Hollers de 1771 à 1791 furent versées en deux temps. Maître Gérard Kumps officiant à Marbais, a déposé aux Archives générales du Royaume, en 1975, les archives couvrant les années 1775 à 1791. En août 2013, Maître Hervé Leclercq notaire à Marbais compléta ce versement grâce au dépôt des minutes dressées entre 1771 et 1774.

5 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Initialement, certaines archives du notaire Henry Daniel Dubois faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient les cotes nos 21568 à 21573. Conformément aux directives ⁶, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire.

Ce fonds comprend exclusivement des minutes des actes notariés classées chronologiquement.

6 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

ARCHIVES DU NOTAIRE DUBOIS HENRY DANIEL

- | | | |
|----------|---|----------|
| 1 | <i>1 - 5 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 3 AVR. 1771 - 13 MAI 1791.</i>
3 avr. 1771 - 6 déc. 1774. | 1 volume |
| | Dubois, Henri Daniel (notaire), 1771-1791 | |
| 2 | 28 jan. 1775 - 15 déc. 1775. | 1 volume |
| | Dubois, Henri Daniel (notaire), 1771-1791 | |
| 3 | 9 jan. 1776 - 16 déc. 1777. | 1 volume |
| | Dubois, Henri Daniel (notaire), 1771-1791 | |
| 4 | 4 mars 1778 - 28 déc. 1782. | 1 volume |
| | Dubois, Henri Daniel (notaire), 1771-1791 | |
| 5 | 30 jan. 1783 - 13 mai 1791. | 1 volume |
| | Dubois, Henri Daniel (notaire), 1771-1791 | |
| 6 | <i>6 - 7 MINUTES DES PASSÉES. 15 JUIL. 1778 - 23 SEPT. 1788.</i>
15 juil. 1778 - 26 août 1782. | 1 volume |
| | Dubois, Henri Daniel (notaire), 1771-1791 | |
| 7 | 18 jan. 1783 - 23 sept. 1788. | 1 volume |
| | Dubois, Henri Daniel (notaire), 1771-1791 | |